



**26**  
SEPT.

🕒 09h00 à 17h00

AGORA - C.C.A.S.

254, boulevard du Maréchal Juin

78200 Mantes-la-Jolie

SANTÉ, SANTÉ &  
SOLIDARITÉ

# FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS - PSC1 - 26 SEPTEMBRE 2025

Apprenez les gestes qui sauvent en suivant notre formation gratuite de gestes aux premiers secours.

Être Mantais et avoir plus de 15 ans.

Cette formation doit apprendre à réagir face à des situations de la vie quotidienne : malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc.

Tout au long de la session, il y a alternance entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.



Depuis plusieurs années, la Ville de Mantes-la-Jolie met en place la formation PSC1 qui a permis à plus de 350 personnes de se former.

Pour l'année 2025, elle renouvelle les sessions de formation afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne, en réalisant les gestes élémentaires de secours.

## PROGRAMME

- > Malaise, alerte ;
- > Plaies et la protection ;
- > Brûlures ;
- > Traumatismes ;
- > Hémorragies ;
- > Obstruction des voies aériennes ;
- > Perte de connaissance ;
- > Arrêt cardiaque ;
- > Alerte aux populations.

Cette **formation diplômante** est dispensée par un **sapeur-pompier professionnel** et est à destination de tous les habitants de Mantes-la-Jolie.

**Un certificat de compétences est délivré**, suivant l'arrêté du 16 novembre 2011, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session. Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat.

Session **gratuite** d'une journée, réservé aux Mantais et uniquement sur inscription au **Pôle Information, Prévention Santé du CCAS** :  
[polesante@manteslajolie.fr](mailto:polesante@manteslajolie.fr)

Un justificatif de domicile sera demandé ainsi qu'une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Le jour de la formation, il convient de se munir de sa carte d'identité et de la convocation reçue par mail.

**Horaires de formation : 09h à 12h30 et 13h30 à 17h00.**

